

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 14 septembre 2020

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membre en exercice (pas de conseiller communautaire de la commune de Caudiès de Conflent car absence de maire) : 35

Membres ayant pris part à la délibération (32) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Pierre BLANQUE, Rodolphe BOUSSELUT (procuration à Alain LUNEAU), Alain BOUSQUET, Patrice CAMPS, Jacky COLL (procuration à Christine COLOMER), Christine COLOMER , Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS (procuration à Jeannine GARRABET – POUGET), Jean Louis DEMELIN, Marie Claire Francez-Charlot, Michel GARCIA (procuration à Pierre BATAILLE), Jeannine GARRABET – POUGET, Stéphane GAUMOND, Jean Louis LACUBE, Jean Dominique LAPORTE, Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Françoise MARTIN, Philippe PETITQUEUX, Martine PIERA, Serge POLATO, Michel POUDADE, Stephanie PRUDENTOS, Michel Riff (procuration à C. Delias), Michel SANTANACH, Antoine TAHOCES, Serge VAILLS, Georges VICENS .

Membres n'ayant pris part à la délibération (1) : Jean Luc DOOMS (Président délégation spéciale de Caudiès de Conflent)

Date de convocation : le 8 septembre 2020

Secrétaire de séance : Michel POUDADE

Objet : Mandat à donner à Monsieur Le Président pour signer et déposer un dossier de demande de Permis de Construire pour un atelier de découpe et de transformation de viande sur la parcelle n° 7 de la « Zone d'Activités Economique Capcir ».

Le lundi 14 septembre 2020 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que :

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 février 2020, autorisant la signature d'un marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un atelier de découpe et de transformation de viande sur l'une des parcelles de la ZAE Capcir, sur le territoire de la commune de Matemale.

Considérant que les demandes de subventions pour cette opération par les co-financeurs concernés ne seront examinées qu'au stade du permis de construire accordé.

Considérant qu'il y a urgence à déposer la demande de Permis de Construire afin de pouvoir présenter les demandes de subventions avant la fin de l'année 2020 pour prétendre à bénéficier de campagnes en cours.

Considérant que l'équipe de Maîtrise d'œuvre qui travaille sur ce projet en a suffisamment avancé la conception pour finaliser le dossier de demande de Permis de Construire indépendamment et par anticipation à la remise du dossier d'Avant-Projet Définitif (APD) qui sera soumis à l'approbation d'un prochain Conseil Communautaire.

Considérant le dossier de demande de Permis de Construire préparé par Monsieur Frédéric BOMBARDI, architecte mandataire de l'équipe de Maîtrise d'œuvre.

Le président propose de se voir confier mandat pour la signature et le dépôt de cette demande de Permis de Construire en Mairie de Matemale (66210).

OÙ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

-DECIDE de déposer la demande de Permis de Construire d'un atelier de découpe et de transformation de viande sur la parcelle n° 7 de la « ZAE Capcir » en Mairie de Matemale (66210).

-AUTORISE le président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 14 septembre 2020

Pierre BATAILLE
Président

Envoyé le 15-09-2020 à la Préfecture
Accusé de réception le 15-09-2020
NOTIFICATION FAST

